



DÉCISION N° DÉC-7/S.ex.23-V/2015

MÉTHODE POUR LA DÉTERMINATION DES ESTERS MÉTHYLIQUES DES ACIDES GRAS PAR CHROMATOGRAPHIE EN PHASE GAZEUSE

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu la recommandation formulée par le Comité technique lors de sa 17^e réunion, dans le cadre de la 102^e session du Conseil des Membres;

Considérant la nécessité d'une simplification consistant en la fusion de méthodes existantes en une seule ;

Considérant la position unanime des experts chimistes lors de leur réunion des 2 et 3 octobre 2014 ;

DÉCIDE

De mentionner dans la Norme commerciale du COI et de recommander aux Membres l'application de la méthode COI/T.20/Doc. n° 33 pour la *Détermination des esters méthyliques des acides gras par chromatographie en phase gazeuse* et de supprimer les méthodes n° 24 et n° 17.

Madrid (Espagne), le 4 février 2015